



**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°09
DU 23/05/2017**

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Comité Charaïque sur l'exercice 2016.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Quitus aux Administrateurs.
- Ratification des taux Wakala et Moudharaba pour les années 2017 et 2018.
- Fin de mandat d'un Administrateur.
- Acceptation de la démission d'un Administrateur.
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
- Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
- Approbation de la cession d'une action et agrément d'un nouvel actionnaire.
- Fixation des honoraires des membres du Comité Charaïque pour les exercices 2017.
- Fixation du montant de jetons de présences des administrateurs pour l'exercice 2017.
- Fixation des montants des indemnités des Comités émanant du Conseil pour l'exercice 2017.
- Présentation des correspondances de Monsieur Mahfoudh BAROUNI.
- Pouvoirs.

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars
RC N°:B01100102011- MF N°: 1183749/MPM/000

**PROJET DE RESOLUTIONS DE LA NEUVIEME ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 23 MAI 2017**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Chariaa relatif à l'exercice 2016, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2016, s'élevant à dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :
.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commission Wakala et Moudharaba, pour les années 2017 et 2018 comme suit :

- Taux de commission Wakala : ...%.
- Taux de commission Moudharaba,% pour les produits d'épargne et ...% pour tous les autres produits.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieurde ses fonctions d'Administrateur au Conseil d'Administration de ZITOUNA TAKAFUL.

L'Assemblée Générale Ordinaire remercie Monsieur pour ses efforts et décide d'accepter sa démission et de mettre fin à son mandat d'Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur, en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats de quatre administrateurs arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019 les mandats de :.....

Monsieur ainsi que les Administrateurs dont le mandat est renouvelé, déclarent n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité et acceptent le renouvellement de leurs mandats ainsi qu'il résulte de leur signature ci-dessus.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du Comité Permanent d'Audit, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer le cabinetreprésenté par et le cabinetreprésenté paren tant que Co-Commissaires aux Comptes de la Société ZITOUNA TAKAFUL pour un mandat de 3 ans

expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'approbation de la cession d'une action et agrée le nouvel actionnaire ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'accorder les mêmes honoraires pour l'année 2017 que ceux accordés en 2016 pour le Président du Comité Chariaa, Cheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI, ainsi que pour les membres du Comité Chariaa.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2017, à

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les montants des indemnités de présence des membres des comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et en application de l'article 192 CSC prend note de la lettre d'information présenté par le Directeur Général détaillant les fonctions occupées par Monsieur

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à